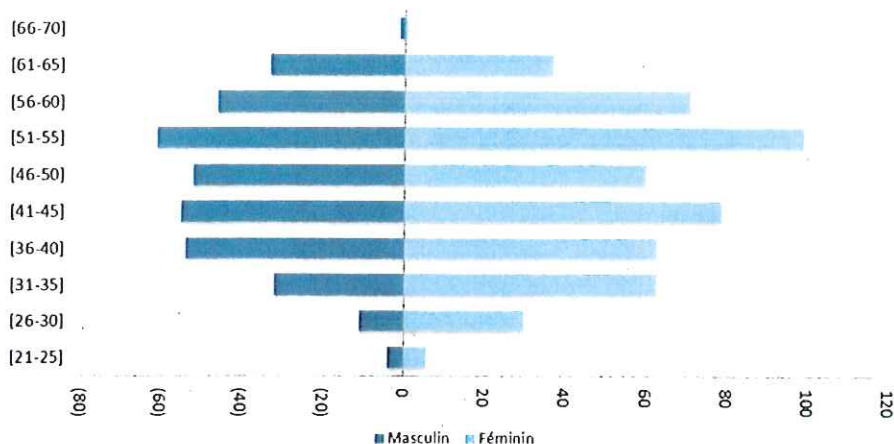


Corps de catégorie A (âge moyen des agents de catégorie A : 46,5 ans)

Filière administrative

ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES (âge moyen : 47 ans)



ATTACHE
D'ADMINISTRATIONS
PARISIENNES

ATTACHE PRINCIPAL
ADMINISTR.
PARISIENNES

Effectifs retenus pour le calcul des rémunérations : 714

PRIMES (moyennes annuelles)		Autres indemnités				TOTAL MOYEN ANNUEL DU CORPS	dont montants moyens constatés:		Heures supp.
		liées au grade		correspondant à des sujétions, des contraintes ou à des travaux complémentaires			premier grade	dernier grade	
				Moyenne	indemnités concernées				
RENDT/ IFTS	Départe- mentale								
12 328 €	5 964 €			150 €	Astreintes et permanences, prime de fonction personnel informatique	18 442 €	15 405 €	22 119 €	

La population des attachés d'administrations parisiennes a un âge moyen légèrement supérieur à celui de la collectivité parisienne (45 ans).

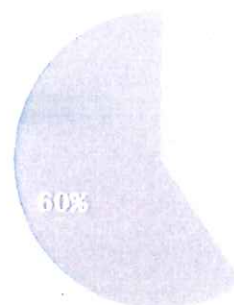
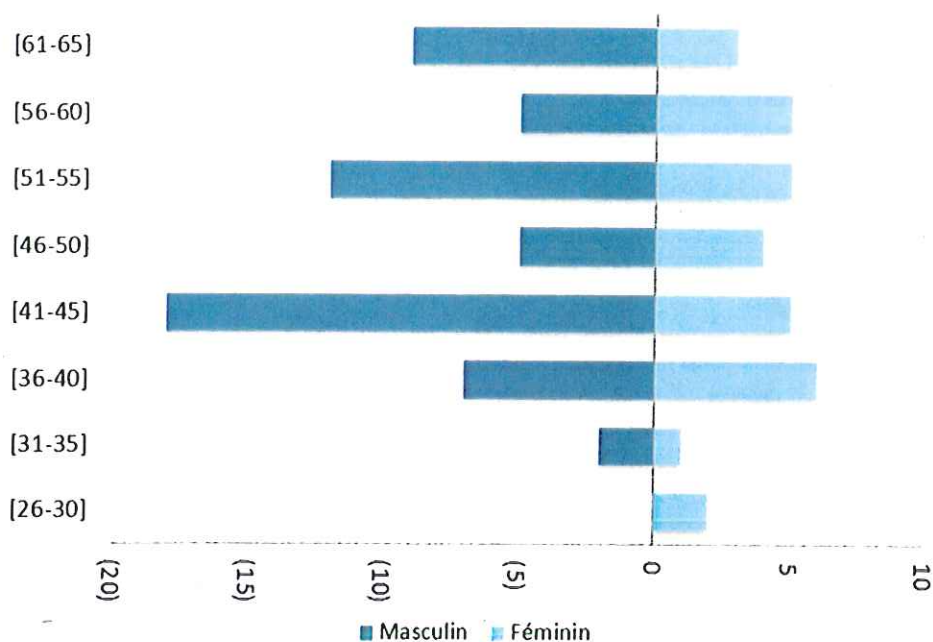
La répartition des effectifs entre le premier grade et le grade d'avancement est de 40/60.

L'écart moyen de rémunération indemnitaire entre le début et la fin de carrière est très important.

Le régime indemnitaire est aligné sur celui des Attachés d'Administrations Centrales de l'Etat.

Corps de catégorie A+ (définition DGAFP)

ADMINISTRATEURS (âge moyen : 48,9 ans)



ADMINISTRATEUR V.P.

ADMINIST. VILLE DE PARIS H. CL.

Effectifs retenus pour le calcul des rémunérations : 62

PRIMES (moyennes annuelles)		Autres indemnités				TOTAL MOYEN ANNUEL DU CORPS	dont montants moyens constatés:		Heures supp.
		<u>liées au grade</u>		<u>correspondant à des sujétions, des contraintes ou à des travaux complémentaires</u>			premier grade	dernier grade	
				Moyenne	Principales Indemnités concernées				
RENDT/ IFTS	Départe- mentale								
27 718 €	9 126 €			137 €	Astreintes et permanences	36 981 €	32 793 €	40 429 €	

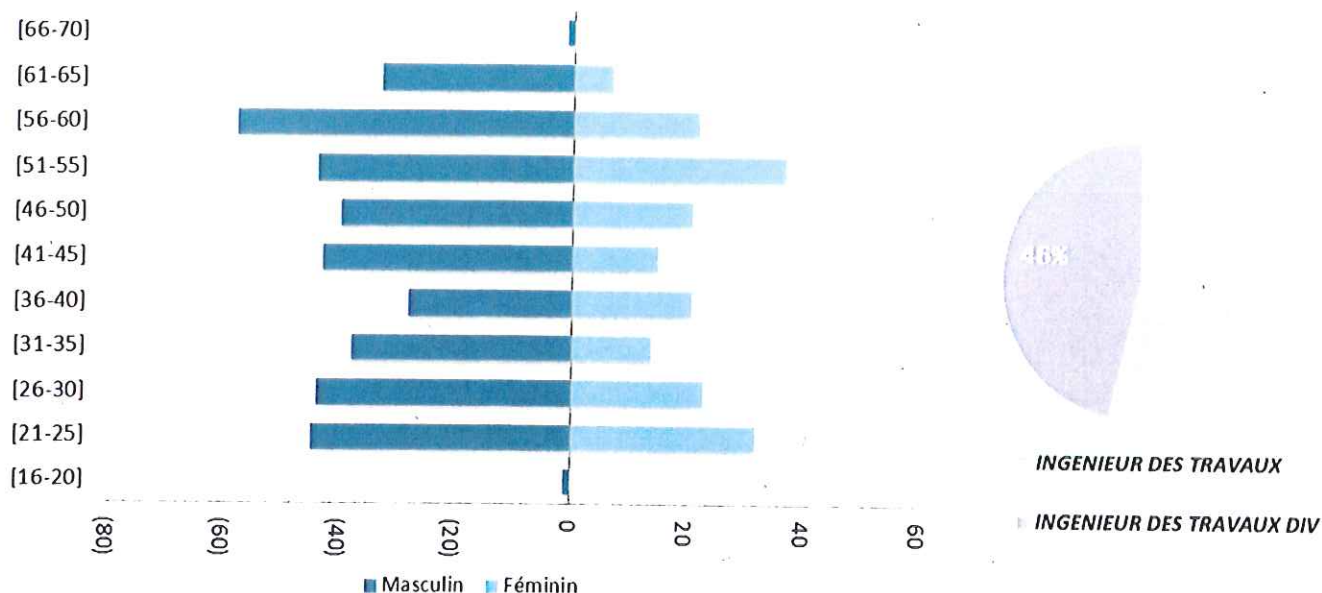
Le corps des administrateurs est en homologation avec la fonction publique d'Etat.

60% des agents sont présents sur le grade d'avancement avec un écart significatif entre les moyennes des deux grades.

Corps de catégorie A (âge moyen des agents de catégorie A : 46,5 ans)

Filière ouvrière et technique

INGENIEURS DES TRAVAUX (âge moyen : 42,7 ans)



Effectifs retenus pour le calcul des rémunérations : 435

PRIMES (moyennes annuelles)		Autres indemnités				TOTAL MOYEN ANNUEL DU CORPS	dont montants moyens		Heures supp.
		<u>liées au grade</u>		<u>correspondant à des sujétions, des contraintes ou à des travaux complémentaires</u>			premier grade	dernier grade	
		Moyenne	indemnités concernées	Moyenne	Principales Indemnités concernées				
Prime de gestion	RAPT								
2 294 €	13 753 €			405 €	Astreintes, permanences, ind risque acc corporel, prime de personnel informatique	16 452 €	12 878 €	21 327 €	

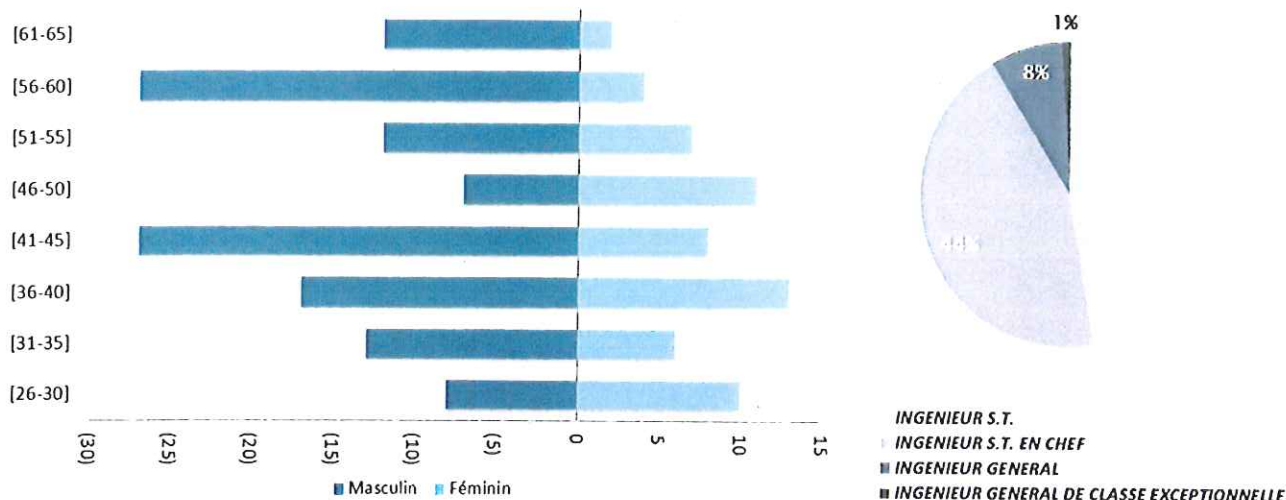
Le corps des ingénieurs des travaux est relativement jeune (4 ans de moins que la moyenne des A).

Ce corps peut déboucher sur l'emploi de chef d'arrondissement.

Le régime indemnitaire est aligné sur celui du ministère de l'équipement qui a progressé relativement peu ces dernières années.

Corps de catégorie A+ (définition DGAFP)

INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES (âge moyen : 45,9 ans)



Effectifs retenus pour le calcul des rémunérations : 182

PRIMES (moyennes annuelles)		Autres indemnités				TOTAL MOYEN ANNUEL DU CORPS	dont montants moyens		Heures supp.
		liées au grade		correspondant à des sujétions, des contraintes ou à des travaux complémentaires			premier grade	dernier grade	
				Moyenne	indemnités concernées				
Prime de gestion	RAPT								
4 948 €	25 698 €			78 €	Astreintes, permanences, ind risque acc corporel	30 724 €	23 948 €	49 324 €	

Plus de 50% des ingénieurs des services techniques sont sur un grade d'avancement.

Le corps des IST est en moyenne le plus jeune des A+.

L'écart moyen des rémunérations indemnitaires est important surtout au dernier grade.

Le régime indemnitaire est aligné sur celui du ministère de l'équipement, qui a peu évolué ces dernières années.